



## rencontre avec une femme chinoise

Par **gerome**, le **01/10/2010** à **22:10**

bonjour,  
voici mon histoire,  
j'ai rencontrer une femme de type asiatique , tout ce passe a merveil.elle est en france depuis 2 ans et demi , ainsi que mariée.elle et son mari veulent tous deus divorser , mais elle n'a qu'une carte de sejour d'un an(carte d'un an par an)l'an prochain ,elle a possibilité de demander sa carte de sejour de dix ans.je voulais savoir si elle divorsait maintenant ,est possible qu'elle conserve sa carte de sejour ,sans remettre en cause son desire de rester en france .sachant que nous voulont nous mettre en menage des que possible . y a t il une solution et laquelle?  
merci

Par **Domil**, le **02/10/2010** à **03:50**

Si la seule raison de la délivrance de la carte de séjour temporaire est son mariage, elle risque qu'elle ne soit pas renouvelée si elle divorce.

Par **gerome**, le **02/10/2010** à **09:01**

j' ai fais appele a un avocat qui m'a dit que c'etait possible qu'elle divorce tout en gardant ses avantages, mais il ne m'a pas dit comment faire  
.c'est ce que je veux savoir